



# 5 février 2019

## TOUTES ET TOUS MOBILISÉ.E.S

## TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

**POUR LES SALAIRES, LES PENSIONS, LES MINIMAS SOCIAUX,  
POUR LA JUSTICE FISCALE, POUR LES SERVICES PUBLICS**

### **ENSEMBLE, EXIGEONS**

- une augmentation du Smic à 1800 € brut, du point d'indice de la fonction publique, de tous les salaires et pensions ainsi que des minimas sociaux ; leur indexation sur l'indice (réel) des prix ;
- une réforme de la fiscalité : une refonte de l'impôt sur le revenu lui conférant une plus grande progressivité afin d'assurer une plus grande redistribution des richesses et d'alléger le poids de l'impôt indirect (TVA, TICPE) pénalisant les salariés et les ménages, le paiement des impôts en France de grandes sociétés (ex. : GAFA), une imposition plus forte des plus hauts revenus et de la détention de capital, notamment par le rétablissement de l'ISF ;
- la suppression des aides publiques aux entreprises (CICE, et exonérations diverses, etc.) qui ne servent ni l'emploi, ni la revalorisation des salaires, ni l'investissement de l'appareil productif et mettent à mal notre protection sociale ;
- le développement des services publics, partout sur le territoire, en réponse aux besoins de la population, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions ;
- le respect des libertés publiques tel que le droit de manifester remis en cause par le gouvernement, l'arrêt des violences policières notamment par l'interdiction de l'utilisation des armes de type flashball pendant les manifestations.

L'union départementale CGT d'Ille-et-Vilaine appelle à tenir des assemblées générales, sur tous les lieux de travail et dans tous les secteurs professionnels, publics et privés, pour réussir la grève et les rassemblements le mardi 5 février 2019 et débattre des suites à construire dans la durée.

*Les rassemblements unitaires CGT, FO, FSU du 5 février 2019 en Ille-et-Vilaine :*

**RENNES : devant le MEDEF, allée du Bâtiment (ZI St-Grégoire) 11h**

**Fougères : 17h30 pl. Aristide Briand**

**SAINT-MALO : parvis de la Gare, de 11h à 13h**

**REDON : 17h devant la sous-préfecture**

*Vitré : selon les modalités définies localement, se rapprocher de l'union locale*

Rennes, le 28 janvier 2019